

A.C.R. - A.D.C.

# Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social Bureau

28, boulevard Lucien Pierquin

WARCO

08000 Charleville-Mézières

Tél. 03 24 59 70 50

Bureau

122, avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

## ESPACE SOCIAL & CULTUREL VICTOR HUGO

### En abrégé ESCVH

Association loi de 1901

Siège Social

42 Rue Gouverneur

08440 VIVIER AU COURT

SIRET 388.746.943.00017

CODE APE 8899B

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

## LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023

(Du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023)

membre du réseau  
**ABSOLUCE**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est  
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de l'Est

Siège social : SIRET 351.532.528.00061 - Bureau : SIRET 351.532.528.00079

APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR**

### **LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée Générale de l'association « ESPACE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR HUGO »,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « ESPACE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR HUGO » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

../.....

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne l'évaluation des produits liés aux subventions de fonctionnement et prestations de services provenant de la caisse d'allocations familiales des Ardennes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

.../.....

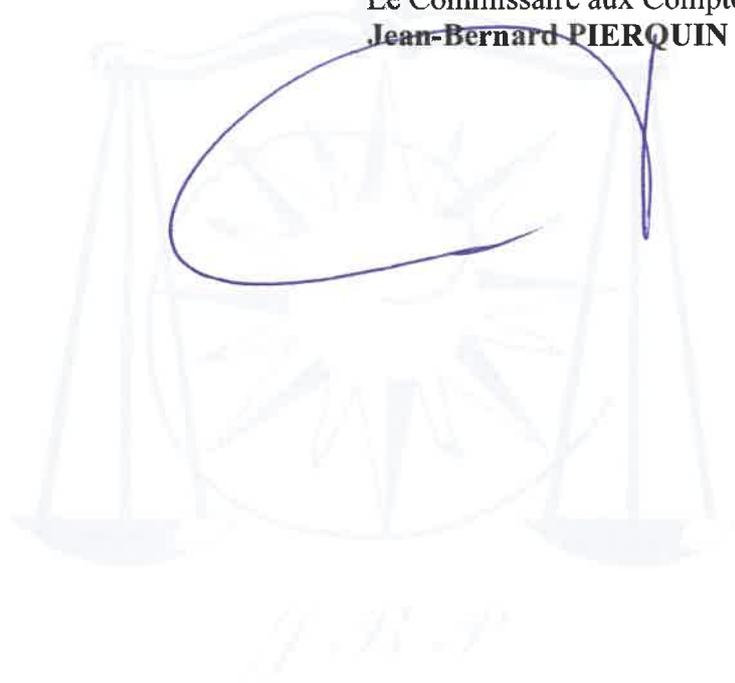
A.C.R. - A.D.C.

**Cabinet PIERQUIN**

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,  
Le 23 Juillet 2024.

Le Commissaire aux Comptes,  
**Jean-Bernard PIERQUIN :**



**BILAN**

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8 754.24</b>	<b>8 754.24</b>		<b>569.10</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 754.24	8 754.24		569.10
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>153 212.79</b>	<b>112 547.42</b>	<b>40 665.37</b>	<b>55 634.66</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	153 212.79	112 547.42	40 665.37	55 634.66
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>161 967.03</b>	<b>121 301.66</b>	<b>40 665.37</b>	<b>56 203.76</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>146 335.02</b>		<b>146 335.02</b>	<b>200 004.95</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	3 561.85		3 561.85	1 352.64
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	142 773.17		142 773.17	198 652.31
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>1 060.00</b>		<b>1 060.00</b>	<b>1 060.00</b>
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
DISPONIBILITES	234 970.62		234 970.62	233 848.39
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>382 365.64</b>		<b>382 365.64</b>	<b>434 913.34</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>544 332.67</b>	<b>121 301.66</b>	<b>423 031.01</b>	<b>491 117.10</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	172 849.74	172 849.74
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	59 968.37	55 421.43
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	130 146.57	124 165.19
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-36 079.95	10 528.32
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>326 884.73</b>	<b>362 964.68</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 004.21	37 944.21
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>26 004.21</b>	<b>37 944.21</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>352 888.94</b>	<b>400 908.89</b>
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	9 000.00	11 000.00
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)</b>	<b>9 000.00</b>	<b>11 000.00</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>		
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 796.03	18 029.89
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	45 072.59	37 999.94
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		3 178.38
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 273.45	20 000.00
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>61 142.07</b>	<b>79 208.21</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>423 031.01</b>	<b>491 117.10</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
COTISATIONS	2 237.00		2 359.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	238 045.92		222 290.70
DONT PARRAINAGES			
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		<b>238 045.92</b>	<b>222 290.70</b>
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	364 911.53		360 289.49
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
<b>PRODUITS DE TIERS FINANCEURS</b>		<b>364 911.53</b>	<b>360 289.49</b>
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	3 294.24		157.18
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	2 000.00		19 521.00
AUTRES PRODUITS	4 665.90		2 505.84
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>615 154.59</b>	<b>607 123.21</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	154 890.83		148 550.88
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 818.67		14 299.21
SALAIRES ET TRAITEMENTS	372 257.08		345 590.66
CHARGES SOCIALES	91 693.17		95 793.39
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	15 538.39		6 545.98
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES			2 000.00
AUTRES CHARGES			405.20
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>648 198.14</b>	<b>613 185.32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>		<b>-33 043.55</b>	<b>-6 062.11</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 355.89		1 124.31
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>2 355.89</b>	<b>1 124.31</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>		<b>2 355.89</b>	<b>1 124.31</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 908.87		16 906.50
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	11 940.00		12 236.00
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>		<b>13 848.87</b>	<b>29 142.50</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	19 241.16		13 667.38
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>		<b>19 241.16</b>	<b>13 667.38</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>		<b>-5 392.29</b>	<b>15 475.12</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)</b>			
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)</b>			9.00
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>		631 359.35	637 390.02
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)</b>		667 439.30	626 861.70
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>			10 528.32
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>		36 079.95	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	126 288.05		111 714.48
BENEVOLAT			
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		126 288.05	111 714.48
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	126 288.05		111 714.48
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		126 288.05	111 714.48

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
<b>TOTAL (871)</b>	<b>0.00</b>	<b>871 Prestations en nature</b>	
<b>861 Mise à disposition gratuite de biens</b>		871100 MAD GRATUITE LOCAUX	67 508.13
861100 MAD GRATUITE LOCAUX	67 508.13	871200 MAD GRATUITE PERSONNEL	58 779.92
861200 MAD GRATUITE PERSONNEL	58 779.92	<b>TOTAL (861)</b>	<b>126 288.05</b>
<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>126 288.05</b>	<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>126 288.05</b>

## ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2023

De l'association Espace Social et Culturel Victor Hugo sis 42, rue René Gouverneur 08440 Vivier au Court.

*L'association a pour objet de définir et gérer un projet social qui s'articule autour de 4 grands axes d'intervention en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, et les Adultes et les familles. Son champ d'action s'applique à la commune de Vivier au Court et ses communes avoisinantes.*

*L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et de personnel mis à disposition par la Commune de Vivier au Court.*

Les comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 423 031,01 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 36 079,95 € ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2020.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis par La Présidente de l'Association.

### I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'association ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de commerce, a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

### L'association n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

L'association n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- Les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement
- Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles
- Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les titres de participation et titres de placements immobilisés,
- Les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif
- Les composants de 2<sup>ème</sup> catégorie et les provisions pour grosses révisions.

### Engagements et indemnités de fin de carrière

L'association a souscrit un contrat d'assurance spécifique aux indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel.

En ce qu'elles caractérisent un dessaisissement par l'association, les sommes versées au titre de ce contrat constituent des charges d'exploitation.

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel ne donnent lieu à aucune comptabilisation dans les comptes de l'association.

Une évaluation suivant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles a été effectuée en date du 31/12/2023 représentant un engagement total d'un montant de 21.101 € ; cet engagement est couvert par le contrat d'assurances pour un montant de 10.289 € soit à hauteur d'environ 50%.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

### Autres informations

A la suite de l'obtention de l'agrément « ESUS » par la Préfecture des Ardennes, l'association doit remplir les conditions requises au titre de cet agrément, à savoir :

- Poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- Prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;

- Avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le smic et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC ;
- Les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

### Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

## II- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

### 2.1- VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Tableau des variations des immobilisations

ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Logiciels	8 754,24	-	-	8 754,24
<b>Total</b>	<b>8 754,24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 754,24</b>
<u>Constructions</u>				
<u>Autres immobilisations</u>				
- Matériel et outillage	45 663,91	-	-	45 663,91
- Agencements installations	13 041,56	-	-	13 041,56
- Matériel de transport	50 629,17	-	-	50 629,17
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 878,15	-	-	43 878,15
<b>Total</b>	<b>153 212,79</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>153 212,79</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
-				
<b>Total</b>				
	<b>161 967,03</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>161 967,03</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

## 2.2- AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sans considération de la valeur résiduelle suivant le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes, en l'absence de décomposition :

- immobilisations incorporelles	1 à 3 ans
- matériels et outillages	2 à 10 ans
- agencements et installations	3 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
- mobilier	4 à 10 ans

Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Logiciels	8 185,14	569,10	-	8 754,24
<b>Total</b>	<b>8 185,14</b>	<b>569,10</b>	<b>-</b>	<b>8 754,24</b>
<u>Constructions</u>				
<u>Autres immobilisations</u>				
- Matériel et outillage	14 228,76	8 423,84	-	22 652,60
- Agencements installations	2 930,35	2 143,20	-	5 073,55
- Matériel de transport	50 629,17	-	-	50 629,17
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 789,85	4 402,25	-	34 192,10
<b>Total</b>	<b>97 578,13</b>	<b>14969,29</b>	<b>-</b>	<b>112 547,42</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>105 763,27</b>	<b>15 538,39</b>		<b>121 301,66</b>

## 2.3- REEVALUATION

Aucune réévaluation de l'actif immobilisé n'a été pratiqué au cours de l'exercice.

## 2.4- FRAIS D'ETABLISSEMENT

Il n'y a pas de frais d'établissement.

## 2.5- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas de frais de recherche et de développement.

## 2.6- PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir :

- Subventions d'investissement	38 174 €
- Subventions d'exploitation	104 599,17 €

## 2.7- DIFFERENCE SUR LES ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

La plus-value latente sur les valeurs mobilière de placement est non significative.

## 2.8- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Aucune charge constatée d'avance n'a été comptabilisée sur l'exercice.

## 2.9- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Aucune charge à répartir sur plusieurs exercices n'a été comptabilisée sur l'exercice.

## III- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

### 3.1- VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	172 849,74				172 849,74
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	55 421,43	4 546,94			59 968,37
Report à nouveau	124 165,19	5 981,38			130 146,57
Excédent ou déficit de l'exercice	10 528,32	-10 528,32		36 079,95	36 079,95
<b>Situation nette</b>	<b>362 964,68</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 079,95</b>	<b>326 884,73</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	37 944,21	0	0	11 940,00	26 004,21
Provisions réglementées					0
<b>TOTAL</b>	<b>400 908,89</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 019,85</b>	<b>352 888,94</b>

### 3.2- FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouvertu re de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CD 08 conférence des Financeurs							
7 en famille	9 000					9 000	9 000
Agglo Ardenne Métropole Projet Santé	2 000		2 000			0	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité public							
<b>TOTAL</b>	<b>11 000</b>		<b>2 000</b>			<b>9 000</b>	<b>9 000</b>

### 3.4- CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	€
- emprunts et dettes financières divers	€
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	€
- dettes fiscales et sociales	21 806 €
- autres dettes	€
<b>Total</b>	<b>21 806 €</b>

### 3.5- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance pour un montant de 9 273,45 euros concernent le projet J'irai jouer chez vous (CD08-Conférence des financeurs) pour 7 820 euros et 1 453,45 euros pour l'Alsh du mercredi (secteur enfance).

### IV- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

#### 4.1- ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autre immobilisations financières			
Actif circulant	382 365,64	382 365,64	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>382 365,64</b>	<b>382 365,64</b>	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 463,13	4 463,13		
Personnel et comptes rattachés	21 806,00	21 806,00		
Organismes sociaux	15 504,59	15 504,59		
Etat et autres collectivités	7 762,00	7 762,00		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	9 273,45	9 273,45		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 809,17</b>	<b>58 809,17</b>		

#### 4.2- PROVISIONS

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	0
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	-	-	-	0
Provisions pour licenciement	-	-	-	0
Provisions sur financements incertains	-	-	-	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

#### 4.3- ECARTS DE CONVERSION

L'exercice n'enregistre aucun écart de conversion.

### V. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 5.1- VENTILATION DES PRESTATIONS

SECTEURS D'ACTIVITE	Exercice	Exercice précédent
Usagers (par secteur)		
ALSH +Périscolaire enfance	71 635,30	60 046,00
Secteur jeunesse	10 365,47	7 920,00
Famille	5 986,50	4 647,00
Usagers Aide CAF/CD 08	3 048,90	4 740,70
CAF prestations	147 009,75	144 937,08
Autres participations et produits annexes		676,84
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>238 045,92</b>	<b>222 967,62</b>

## 5.2- VENTILATION DES SUBVENTIONS

SUBVENTIONS	Exercice	Exercice précédent
<u>Subventions de fonctionnement</u>	204 936,53	219 882,49
<u>Subventions sur projets</u>	159 975,00	140 407,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>364 911,53</b>	<b>360 289,49</b>

## 5.3- VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires ont été valorisées au pied du compte de résultat.

## 5.4- COTISATIONS

Les cotisations figurant au compte de résultat correspondent à des cotisations sans contrepartie.

## 5.5- TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

Les transferts de charges d'exploitation concernent la retenue part mutuelle enfant 115,86 euros et des régularisations d'indemnités journalières pour 3 178,38 euros.

## 5.6- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS	Exercice	CHARGES	Exercice
Sur opérations de gestion	1 908,87	Sur opération de gestion	19 241,16
Sur opérations en capital	11 940,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 848,87</b>		<b>19 241,16</b>